

faire renoncer à l'espoir d'obtenir de lui quelques avantages pour la France. J'ai sondé souvent sa pensée pour m'assurer s'il n'ajoutait point foi aux insinuations du Mandarin des Étrangers, et j'ai mis tout en œuvre pour l'en dissuader. Cependant, lorsque je lui ai adressé, au nom du roi, quelque demande, il a toujours évité d'y répondre d'une manière bien positive, se réservant, m'a-t-il dit, de s'expliquer à cet égard dans la réponse qu'il désire faire parvenir à S. M. Louis XVIII par le navire le *Larose*. Il m'a fait donner, il y a peu de jours, lecture de cette réponse projetée; mais il a paru exiger que je n'en donnasse point la traduction, et ne m'en a point fait remettre de copie, quoiqu'il m'ait formellement autorisé à en donner le sens : « Le roi de France, m'a-t-il dit, a auprès de lui des hommes assez éclairés pour lui interpréter fidèlement mes écrits; et d'ailleurs il m'a écrit seulement dans sa langue, n'est-il pas naturel que j'en use de même avec lui, et que je n'aie recours qu'à la mienne? »

Il a paru craindre de ne pas répondre à S. M. Louis XVIII d'une manière qui soit digne d'elle, et commence sa lettre par s'en excuser. Cependant la distance qui sépare les deux royaumes est immense, et tolère la grande différence de leurs usages. Le roi de Cochinchine est flatté des avances amicales que lui fait le roi de France : Il retrouve dans son cœur les mêmes intentions que ce souverain, et il verra toujours avec plaisir que ses sujets franchissent l'immensité des mers pour venir commercer dans son pays. Il leur fera toujours bon accueil; mais ils devront se conformer aux usages du pays. A l'égard des droits d'ancrage, il pourra, comme son père, les leur pardonner suivant son bon plaisir, mais les